

 30 MAI 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR APPROBATION TACITE

DÉCISION FINALE

BOD/NO/2024/05-03 ALLOCATION D'UN FINANCEMENT DU FONDS À EFFET MULTIPLICATEUR EN FAVEUR DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

Le Conseil d'administration :

- Note que cette recommandation est formulée avant que le Groupe consultatif technique indépendant (GCTI) ait achevé son examen de l'analyse des facteurs favorables présentée par le pays, tel qu'indiqué à l'annexe 1 ;
- Prend note de l'évaluation par le Secrétariat du financement du Fonds à effet multiplicateur figurant à l'annexe 4 du document BOD/NO/2024/05 DOC 03 et de la requête de financement de programme visée à l'annexe 5 ;
- Approuve l'allocation d'un financement du Fonds à effet multiplicateur, à prélever sur les fonds fiduciaires du GPE, à l'appui du Programme de transformation du secteur de l'éducation pour de meilleurs résultats (TRESOR), tel que décrit dans la requête et résumé dans le tableau 1, sous réserve :
 - de la disponibilité des fonds,
 - de la décision du Conseil [BOD/2012/11-04](#) sur l'engagement de fonds fiduciaires par tranches annuelles.

Tableau 1 Résumé de la requête et allocation recommandée par le Secrétariat

Tous les montants sont exprimés en USD		
a.	Allocation d'un financement du Fonds à effet multiplicateur	15 000 000
b.	Allocation demandée (100 %)	15 000 000 ¹
c.	Allocation Recommandée par le Secrétariat	15 000 000
d.	Financement basé sur les résultats	Oui
e.	Agent partenaire	Banque mondiale
f.	Commission de l'agent partenaire % - Montant	1,75 % - 262 500

¹ Dont USD 375 000 pour les coûts encourus par l'agent partenaire au titre du soutien à la mise en œuvre.

g.	Durée	3 ans ²
h.	Date de démarrage prévue	1 ^{er} janvier 2025
i.	Date de clôture prévue	1 ^{er} janvier 2028
j.	Provenance des fonds	Fonds du GPE
k.	Cofinancement	Banque mondiale (IDA) – 80 000 000

² Ce programme est mis en œuvre sur une période plus longue, mais le financement du GPE est programmé sur les trois premières années de mise en œuvre.